



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE de la 2^e année du rôle triennal 2017-2018-2019

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

Que l'exercice financier 2018 est le deuxième exercice auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation 2017-2018-2019 décrété par la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;

Que l'exercice ci-dessus mentionné s'applique au rôle d'évaluation foncière et annexes, le tout conformément à la Loi;

Que le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour le deuxième exercice financier (2018) du rôle triennal a été déposé au bureau du secrétaire-trésorier et est disponible pour consultation sur les heures normales d'ouverture;

Qu'une demande de révision peut être logée dans les délais prescrits par la loi si une modification au rôle concernant la valeur inscrite a été opérée par certificat de l'évaluateur;

Que toute plainte concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu des règles de la tenue à jour (articles 174 et 174.2, *loi sur la fiscalité municipale*), doit être déposée au bureau de la MRC de la Côte-de-Beaupré, 3 rue de la seigneurie, Château-Richer, Québec, G0A 1N0 au cours de l'exercice financier pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 8 septembre 2017

Avis numéro : 2017-49

Martin Leith, secrétaire-trésorier